

**2008/8967 - Mise en sécurité et rénovation de la Salle Edouard Herriot - Palais de la Mutualité – 1, place Antonin Jutard – 69003 Lyon – Opération n° 03 018 532 – Montant de l'opération : 997 500 € TTC - Autorisation de signer le marché des lots 2, 3 et 6 (Direction de la Construction) (BMO du 18/02/2008, p. ?)**

Rapporteur : M. TETE Etienne

M. TETE Etienne, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de la mise en sécurité et de la rénovation de la salle Edouard Herriot, un dossier dont nous avons déjà approuvé tous les principes et là, il s'agit de l'autorisation de signer le marché des lots 2, 3 et 6 sur une opération qui avance à son rythme normal.

M. LE MAIRE : Je vais donner la parole à Mme Guillaume, personne n'a proposé de déménager la salle Edouard Herriot à Dubaï, également ?

Mme GUILLAUME Sylvie, Adjointe : Grand Dieu, non !

M. LE MAIRE : Donc, nous pouvons continuer !

Mme GUILLAUME Sylvie : Cette célèbre salle Edouard Herriot du Palais de la Mutualité est située à proximité du quai Augagneur et de la rue de la Victoire... C'est une salle de 480 m<sup>2</sup> utiles et 650 places sur deux niveaux ; elle nécessitait initialement, M. Tête l'a dit, des travaux de rénovation, de décoration et de mise aux normes acoustiques. Ceux-ci ont été complétés, après investigation, par des travaux de mise en sécurité de la salle et de la scène, et l'opération générale est au final d'un montant de près d'un million d'euros.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver l'autorisation de signer le marché pour trois lots et un montant de près de 270.000 euros. Cette nouvelle salle aura une jauge de 380 places en raison de l'élargissement des passages permettant notamment, l'accès des personnes à mobilité réduite, ce dont je me félicite car cette salle, certes actuellement vétuste, est toutefois particulièrement emblématique et est l'une des plus demandées par le secteur associatif pour y tenir des réunions et toutes autres sortes de manifestations.

J'ajoute qu'elle sera également équipée en boucle magnétique, permettant ainsi aux personnes malentendantes et appareillées d'avoir de très bonnes conditions de participation aux manifestations. C'est donc une illustration de la délibération sur les diagnostics dont je parlais tout à l'heure, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)